



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°4 – SAISON 2024/2025

Validation par mail

Réunion du :	03/09/2024
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, PAUVERT Frédéric
Non convoqués	PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck, SALMON Eric, FROGER Alain, CHARBONNIER Jacques

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) et du GF CHALONNEPOMMERAY (564289) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°3 du 20/08/2024 est approuvé.

2. Mutés supplémentaires – Rappel – saison 2024/2025

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club de **CHAMPTOCE INGRANDES LFA** :

- Un muté supplémentaire dans son **équipe 1**.

3. Championnats 2024/2025 – forfait général

Le procès-verbal n°3 du 20/08/2024 est approuvé.

La commission prend connaissance du courrier d'Angers CBAF annonçant le forfait général avant le début des compétitions de son équipe **d'Angers CBAF 3 en D4 groupe D.**

Amende de 240 € (Triple des droits d'engagement – Annexe 5) conformément à l'article 26 des règlements des championnats régionaux et départementaux LFPL.

4. Championnats Féminines 2024/2025 – annule et remplace

Elle rappelle que le nombre de 15 joueuses nécessaires pour débiter la saison est largement insuffisant pour tenir tout un championnat !

La commission valide tous les engagements des équipes.

- **Division 1 F : 10 équipes**

1	ANGERS NDC	1
2	AVRILLE AS	1
3	BOUCHEMAINE ES	1
4	GF BEAUCOUZE LONGUENEE	1
5	GF BEAUPREAU EN MAUGES	1
6	LES VERCHERS ST GEORGES	1
7	MONTILLIERS ES	1
8	MONTREUIL JUIGNE BENE	1
9	SOMLOIRYZERNAY CP	1
10	TIERCE CHEFFES AS	1

- **Division 2 F : 14 équipes**

1	ANGERS SCA	1
2	BRISSAC AUBANCE ES	1
3	Ent CHRISTOPHESEGMORTAGNE	1
4	Ent FC JUIGNE St MELAINE	1
5	Ent VALANJOU CHEMILLE	1
6	GF CHALONNES POMJEANNAIS	1
7	GF GESTE TILLIERES	1
8	GF OREE FOOTBAL	1
9	GF SEGRE LE LION CANDE	1
10	MAYBELEGER FC	1
11	SAUMUR OFC	1
12	ST HILAIRE VIHIERES	1
13	TRELAZE FOYER	2
14	VAL D'ERDRE AUXENCE	1

5. Règlement du Championnat des Féminines

Le procès-verbal n°3 du 20/08/2024 est approuvé.

Suite aux nouveaux engagements d'équipes féminines, la commission établira le déroulement du championnat D2 F lors de sa **réunion plénière du mardi 10 septembre**

6. Engagements en Coupe

La commission établit la liste des équipes par compétition :

- Coupe de France : 101 équipes
- Coupe des Pays de Loire : 107 équipes
- Coupes de l'Anjou : 110 équipes
- Challenge de l'Anjou : 105 équipes
- Coupe des Réserves : 54 équipes
- Challenge du District Hubert Sourice : 130 équipes (à valider le 10 septembre)

7. Coupes

- **Coupe de l'Anjou**
 - 110 équipes engagées
 - 16 équipes disponibles

La commission procède aux tirages des 8 rencontres qui se dérouleront le **dimanche 15 septembre**

8. Droits d'évocation

➔ **Chalonnais Chaudfonds 3 / St Hilaire Vihiers US 3**
Match n° 28915988
Seniors – Coupe des Réserves Poule B du 01/09/2024

Le licencié **BOISSINNOT Vincent** (licence n° 400630240) du club de **St Hilaire Vihiers US**, a participé à la rencontre en tant que joueur alors que celui-ci était en situation de suspension.

La participation d'un licencié suspendu fait partie des cas d'évocations - *Article 187.2 des Règlements Généraux FFF.*

Avant d'engager cette procédure et avant homologation des résultats des rencontres, la commission demande au club de **St Hilaire Vihiers US**, **au plus tard le vendredi 6 septembre 2024, d'adresser des explications quant à cette situation.**

9. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine(s) réunion(s) :

- **Mardi 10 septembre à 17h00**

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Fred PAUVERT

